

Fiche 28

L'association est une piste intéressante pour répondre aux aspirations d'un nombre croissant d'éleveurs en matière d'organisation du travail, de temps libre et de qualité de vie. S'associer englobe plusieurs types de situations : le regroupement d'exploitations ou d'ateliers d'élevage, l'entrée d'un associé sur une exploitation en place, etc.

S'associer ? d'abord se poser les bonnes questions

Le fonctionnement dans la durée d'une association repose sur des objectifs clairs et partagés entre associés. Il est nécessaire de préciser dès le départ ce qu'on attend de l'association. Il faut donc commencer par analyser les besoins, la situation et les objectifs de chacun pour savoir si l'association est la solution la mieux adaptée.

- Qu'attend t-on de l'association : du temps libre ? un partage des responsabilités ? une sécurisation de l'entreprise ? une mutualisation de compétences ? la pérennisation de l'activité d'élevage ? des économies d'échelle ? ...
- Quels sont les objectifs personnels de chaque associé : avoir une meilleure qualité de vie ? travailler avec des animaux ? prendre des vacances ? se valoriser dans des responsabilités extra professionnelles... ?
- Quels sont les objectifs professionnels de chacun : être performant techniquement ? avoir le maximum de revenu ? innover constamment ? travailler à plusieurs ? valoriser un patrimoine à transmettre ? maîtriser la charge de travail ?... Il faut ensuite s'interroger sur la convergence et la compatibilité entre les objectifs de chacun.

S'associer ne s'improvise pas !

S'associer est une décision qui engage pour de nombreuses années. Consacrer un an à la préparation du projet n'est pas superflu. Il faut faire appel à des compétences pour approfondir tous les aspects du projet : humains, réglementaires, juridiques et fiscaux, techniques et économiques... Il est souhaitable de rassembler à des périodes clés, les personnes mobilisées par le projet.

Les points à étudier :

- Evaluer l'aptitude des associés à mener un projet commun et à travailler ensemble,
- Se positionner vis-à-vis de la réglementation, notamment environnementale,
- Réaliser l'étude de projet technico-économique,
- Choisir le statut juridique adéquat puis les options pour le transfert du foncier, des bâtiments, cheptel, droits à produire,
- Réfléchir sur le choix des investissements (si nécessaires),
- Elaborer ensemble un règlement intérieur.

Aller visiter plusieurs associations est le meilleur moyen de percevoir concrètement comment ça fonctionne. Une étude approfondie aide à construire le projet, mais peut aussi conclure qu'il est préférable de renoncer à s'associer.

Avant tout un défi humain !

Une fois l'association en place, l'enjeu est de la faire fonctionner dans la durée. La période de réflexion puis de démarrage de l'association génère souvent une euphorie qui peut gommer les difficultés relationnelles. Mettre en place dès le départ une organisation qui favorise une bonne dynamique et entente entre associés est primordiale. Cette organisation intègre la communication entre associés, les modes de prise des décisions et la répartition des tâches. Elle doit être régulièrement adaptée pour prendre en compte les évolutions des objectifs des associés. La réalisation d'un bilan relationnel annuel ou à des périodes clés de l'évolution de l'exploitation est souhaitable.

Une association réussie permet d'avoir plus de temps libre : week-ends, congés, ... Ce mode d'organisation permet aussi un partage des responsabilités, une spécialisation des compétences et une sécurisation de l'entreprise en cas de coup dur. Travailler en association ne fait pas systématiquement gagner du temps mais le regroupement de plusieurs troupeaux sur un même site permet généralement de bénéficier d'économies d'échelles sur le temps d'astreinte (traite, alimentation, paillage, surveillance...).



AMÉLIORER
LES CONDITIONS
DE TRAVAIL



DIMINUER L'ASTREINTE



RÉDUIRE LE VOLUME
DE TRAVAIL



ALLÉGER LES POINTES
DE TRAVAIL



PLUS DE TEMPS LIBRE



SÉCURISER
LA MAIN-D'OEUVRE



LE TRAVAIL SUR
MON EXPLOITATION

Au Gaec Huyart et Luyx, une association hors cadre familial réussie

A quelle occasion avez-vous décidé de vous associer ? Comment avez-vous mené la réflexion ?

Bertrand : « J'étais agriculteur sur une exploitation de cultures et inexpérimenté en élevage. L'opportunité de m'associer avec Laurent, que je ne connaissais pas, s'est alors présentée. Mon épouse, cousine de Laurent, pensait qu'a priori nos caractères étaient compatibles. Après analyse des données économiques de l'exploitation avec mon comptable, ma réflexion m'a conduit à m'engager dans ce projet en intégrant la perspective d'une restructuration complète de l'outil de travail et des méthodes, dans le contexte futur de la mise aux normes qui se profilait. Le projet paraissait porteur et motivant. »

Laurent : « La question de l'avenir du lait sur l'exploitation s'est posée avec les 2 salariés proches de la retraite, la mise aux normes à faire, et les bâtiments d'élevage totalement obsolètes. L'arrivée de Bertrand était une bonne solution pour garder les VL. Lors du montage du projet, nous avons pu constater que nous partagions les mêmes objectifs : on cherche à faire tourner l'exploitation au mieux, à avoir de bons rendements, à faire du lait/VL. Le potentiel agro-nomique et zootechnique est présent, à nous de l'exprimer ! »

Quelle organisation avez-vous mis en place ?

Bertrand : « Je m'occupe plus particulièrement de l'administratif. La charge de travail générée par l'atelier laitier, de loin la plus importante, suppose une organisation type bien établie, respectée et équitable. Chaque associé assure seul une semaine de traite du matin, du samedi au vendredi. L'associé terminant cette semaine matin dispose alors de son week-end complet (samedi+dimanche). La traite du soir en semaine est assurée en binôme (hiver et période calme) ou par un seul associé (période de travaux des champs). L'associé n'assurant pas la traite du matin arrive un peu plus tard (7h) et s'occupe alors des veaux, du paillage et de l'alimentation. »

Laurent : « Je suis plus en charge des cultures (traitements, moisson) et de l'entretien du matériel. Nous sommes polyvalent sur l'ensemble des tâches mais chacun a ses points forts. Pour la conduite du troupeau, toutes les décisions sont prises en commun. Nous avons des échanges rapides le matin, et la traite du soir, souvent faite à 2, nous permet des discussions plus approfondies. Si un sujet important fait débat, nous planifions une discussion cadrée au bureau (1 à 2 fois/an). Nos interlocuteurs privilégiés (conseiller végétal, comptable, vétérinaire...) sont toujours les mêmes depuis plusieurs années. Nos relations, bâties sur la confiance et le respect des compétences de chacun, sont pour nous un gage évident d'efficacité et un gain de temps. »

Avez-vous rencontré des difficultés ? Quels sont les clés de la réussite ?

Bertrand : « L'association s'est bien passée. Chacun a appris à connaître l'autre et à respecter ses compétences et ses préférences. Notre conception du travail est identique et les décisions à court terme (journalière) ou moyen terme (semaine) sont très rapides à prendre (quelques minutes). L'association suppose à mon sens une certaine maturité et surtout un cadrage financier initial parfait afin que chacun trouve en toutes circonstances la juste rémunération de ses efforts et de son implication. »

Laurent : « Je connaissais les aspects techniques et les contraintes d'un atelier laitier. Sur une exploitation comme la nôtre, il est indispensable que les 2 associés s'intéressent et s'impliquent sur l'élevage sinon ça ne peut pas marcher. »

Bertrand : « L'important, ce sont les vaches, l'astreinte est là et chacun doit s'y mettre totalement. Ensuite, il est évident qu'il vaut mieux avoir des caractères complémentaires, accepter d'avoir tort et avoir une même conception du métier. »

Laurent : « Nos épouses travaillent à l'extérieur, et n'interviennent jamais dans la marche de l'exploitation. Idem pour les personnes de l'environnement immédiat (parents, amis). Chaque associé possède à titre privé sa maison avec son corps de ferme. Le bâtiment d'élevage dans lequel se trouve le bureau et le siège social du Gaec est situé sur un lieu neutre, pleine propriété du Gaec. La vie privée de chacun doit être respectée au maximum. »

Quel bénéfice tirez-vous de l'association ?

Bertrand : « Après 15 ans, notre association fonctionne bien, les challenges du départ ont été atteints. Le mien, personnel de rebondir dans un nouveau métier, une nouvelle compétence : éleveur laitier. Celui de la société de mener à bien sa restructuration en conservant ses atouts. De mon point de vue, ce n'était pas possible en étant seul. »

Laurent : « Être en association nous a permis de continuer et développer l'activité laitière. Nous disposons normalement de 2 jours complets tous les quinze jours. Le seul petit problème reste celui des congés. Nous arrivons en phase terminale d'amortissement de notre projet initial. L'un des nouveaux challenges sera de réfléchir à l'évolution de l'exploitation en n'oubliant pas ce paramètre. »

L'EXPLOITATION :

- ▶ Gaec Huyart et Luyx à Elastres (02)
- ▶ 2 associés, Bertrand et Laurent, 2 UTA
- ▶ 200 ha SAA, 65 ha de SFP, 50 ha de STH, 23 % maïs + betteraves four./SFP
- ▶ 58 VL à 9975 €, 578 550 € de lait produit
- ▶ Vêlages groupés (été-automne)
- ▶ Bâtiment neuf construit en 2001 (choix de délocalisation suite à la mise aux normes)
- Aire paillée + couloir raclé, paillage et distribution de fourrages mécanisés

DES CONTACTS POUR ALLER PLUS LOIN...

Nicolas CORREUR CA 80
Téléphone : 03 22 20 67 37

Sébastien DAGUENET CER 80
Téléphone : 03 22 20 26 00

Nicolas LION CA 02
Téléphone : 03 23 97 54 14

Alice BOMBART CER 277
Téléphone : 03 23 28 66 66

Christelle RÉCOPÉ CA 60
Téléphone : 03 44 11 45 12

Marc LEFEVRE AS AGC 60
Téléphone : 03 44 77 55 11

Christian GUIBIER ELC3
Téléphone : 03 23 23 43 56

RÉDACTEURS DE LA FICHE :

Emmanuel BÉGUIN
(Institut de l'Élevage)

Bertrand LUYCX
Laurent HUYART
(Gaec HUYART et LUYCX)